



Affaire 11-020424

Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AH 554, voirie de la ruelle Cascade Biberon

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DEUX AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 05 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240402-DCM11-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Affaire 11-020424

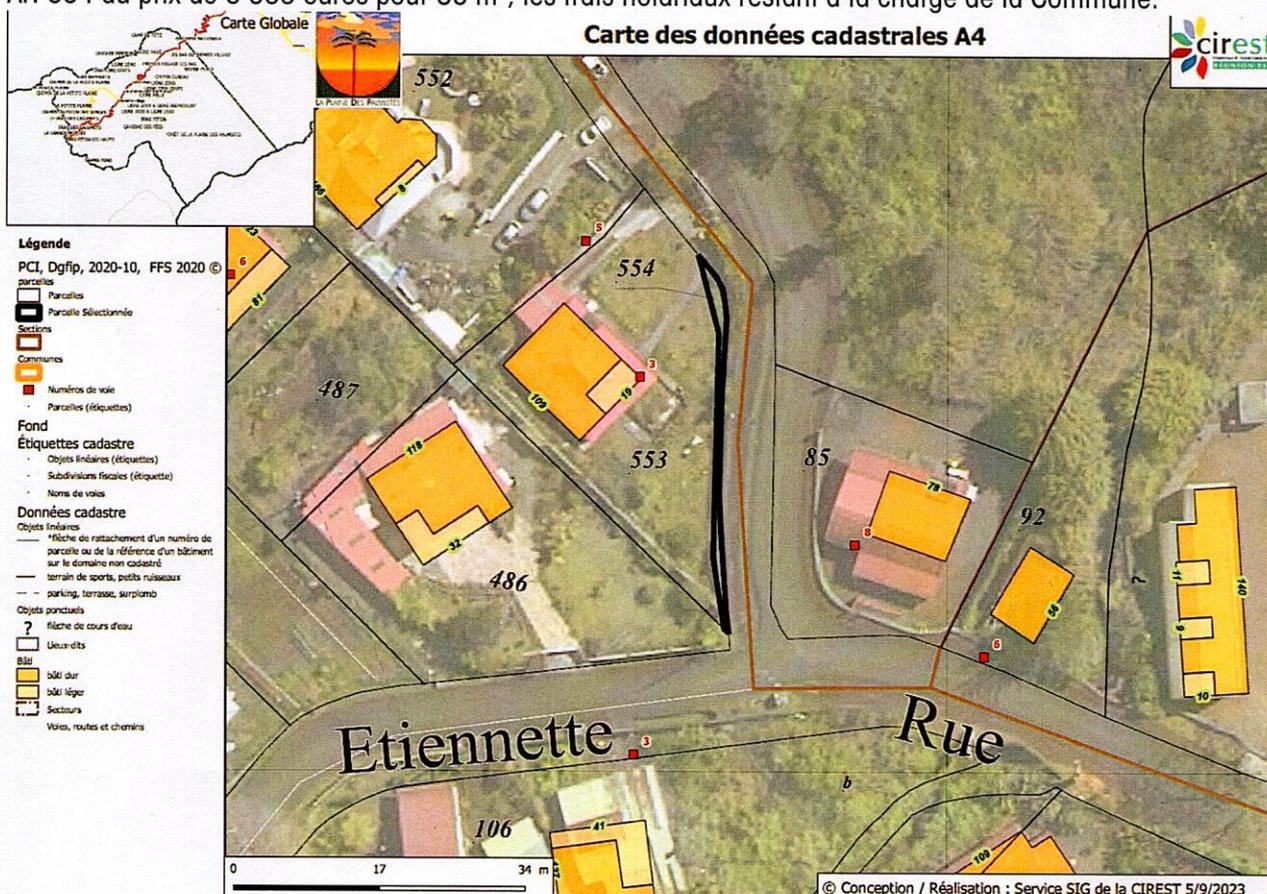
Régularisation foncière / Acquisition de la parcelle cadastrée AH 554, voirie de la ruelle Cascade Biberon

Le Maire informe l'Assemblée que lors des travaux de réfection de la voirie de la ruelle Cascade Biberon, il a été constaté un empiètement au droit de la parcelle référencée AH 554 d'une surface totale de 35 m² appartenant à Monsieur et Madame BEGUE Léonce et Marie-Andrée.

Par courrier en date du 25 septembre 2023, la Collectivité a entamé les négociations avec les époux BEGUE Léonce et Marie-Andrée concernant la régularisation foncière.

Une négociation a eu lieu avec les époux BEGUE Léonce et Marie-Andrée afin de convenir d'un juste prix et ces derniers ont accepté l'offre de prix de la Commune à 3 500 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation foncière en faisant l'acquisition de la parcelle AH 554 au prix de 3 500 euros pour 35 m², les frais notariaux restant à la charge de la Commune.



Plan de situation AH 554

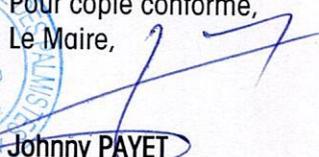
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle référencée AH 554 au prix de 3 500 euros,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

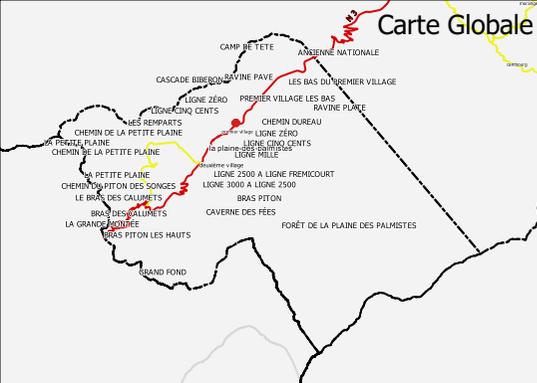
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

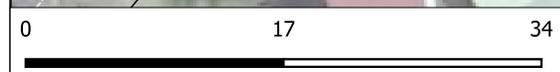

Johnny PAYET

Carte des données cadastrales A4



552

- ### Légende
- PCI, Dgfp, 2020-10, FFS 2020 ©
parcelles
- Parcels
 - Parcelle Sélectionnée
- Sections
- Communes
- Numéros de voie
- Parcelles (étiquettes)
- ### Fond
- ### Étiquettes cadastre
- Objets linéaires (étiquettes)
 - Subdivisions fiscales (étiquette)
 - Noms de voies
- ### Données cadastre
- Objets linéaires
- *flèche de rattachement d'un numéro de parcelle ou de la référence d'un bâtiment sur le domaine non cadastré
 - terrain de sports, petits ruisseaux
 - parking, terrasse, surplomb
- Objets ponctuels
- ? flèche de cours d'eau
- Lieux-dits
- Bâti
- bâti dur
 - bâti léger
 - Secteurs
 - Voies, routes et chemins



Procès de réception en préfecture
974-219740065-2024-0402-DCM11-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024



Le 25 SEP. 2023

Le Maire

A

Monsieur et Madame BEGUE Léonce

5, ruelle Cascade Biberon

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : Bernadette ROBERT
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 410
NRéf : D.23. 7662 /JP/SB/CL/MNH/RB
V/Réf :

OBJET : Régularisation foncière

Monsieur, Madame

Lors des travaux de réfection de la voirie de la ruelle Cascade Biberon, il y a eu un empiètement au droit de votre parcelle référencée AH N° 554 d'une surface totale de 35 m².

Au vu de ces éléments, la collectivité souhaite régulariser cette emprise. Aussi, nous vous faisons une offre à 2 500 €, les frais notariés restant à la charge de la Commune.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

~~Johnny PAYE~~

Steven BAMBA

230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et Jeudi de 8h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
974219743065-20240492-DCM11-02042024-DE
Date de réception : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

BEGUE Marie-Andrée et Léonce Erick
5 rue cascade libérien
97431 Plaine des Palmistes.



A Direction technique et environnement
Service Foncier
Mairie Plaine des Palmistes

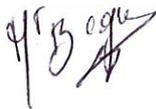
Plaine des Palmistes,
le 4 octobre 2023

OBJET: Régularisation foncière.
Réf: D23.7662

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre courrier que vous nous avez envoyé en date du 25 septembre 2023, nous souhaitons bénéficier de la somme de 5000 euros (cinq mille euros), frais notariés restant à votre charge, concernant l'empiètement de la parcelle AH 554.
Dans l'attente d'une autre proposition, nous vous adressons nos remerciements pour l'attention portée à notre dossier.
Cordialement.

M. R. BEGUE



Mme. BEGUE





Le 11 OCT. 2023

Le Maire

A

Monsieur et Madame BEGUE Léonce

5, ruelle Cascade Biberon

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : Bernadette ROBERT

Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 410

N/Réf : D.23.2125 /JP/SB/CL/MNH/RB

V/Réf : courrier en date du 4/10/2023

OBJET : Régularisation foncière

Monsieur, Madame,

Suite à notre courrier du 25 septembre 2023 et votre réponse en date du 4 octobre 2023 pour l'affaire citée en objet, vous nous faites une nouvelle offre de prix d'un montant de 5 000 € concernant la régularisation foncière au droit de votre parcelle.

Aussi, nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande et vous propose une nouvelle offre à 3 500 €, les frais notariés restant à la charge de la Commune.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMBA



230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
DCM11-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024



le 17 octobre 2023

BEGUE Marie-Andrée
Sruelle de la cascade
Biberon
Plaines des Palmistes
97431

N/REF: D238125./JP/SB/CL/HNH/RB.

Objet: Régularisation foncière

Monsieur le Maire.

Suite à votre courrier du 11 octobre 2023
pour affaire citée en objet
je suis d'accord à votre nouvelle offre
3500€ . les frais notariés restant à la
charge de la commune

Dans l'attente d'une réponse

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire mes
sincères salutations





Le 31 OCT. 2023

Le Maire

A

Monsieur et Madame BEGUE Léonce

5, ruelle Cascade Biberon

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : Bernadette ROBERT
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 410
N/Réf : D23. 8665 /JP/SB/CL/MNH/RB
V/Réf : courrier en date du 4/10/2023

OBJET : Régularisation foncière

Monsieur, Madame,

Je confirme par la présente la réception de votre accord, en date du 17 octobre 2023 relative à la régularisation foncière de la parcelle AH 554, au prix de 3500 euros.

Je vous informe que je soumettrai cette affaire à la prochaine séance du conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Johnny PAYE



230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
M11-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024